EMBRYON ET RELIGIONS Par le docteur Philippe BARJOT

	CATHOLIQUES	PROTESTANTS	ORTHODOXES	
Avortement	Très fermement refusé : la vie humaine commence dès la conception	Possible en cas de détresse, dans la majorité de Eglises protestantes.	Interdit sauf dans des situations de détresse (vie de la mère en danger).	
Insémination artificielle avec donneur	Refusée	Autorisée par la majorité des Eglises protestantes.	Interdite.	
Don d'ovule	Refusée	Autorisée par la majorité des Eglises protestantes.	Interdit.	
Fécondation In Vitro (bébé éprouvette)	Refusée	Autorisée par la majorité des Eglises protestantes.	Autorisée s'il n'y a pas don d'ovule ou de sperme (Fiv homologue).	
Embryons surnuméraires	Refus de toute forme de fécondation in vitro menant à la création d'embryons surnuméraires. Refus de la conservation des embryons.	Congélation admise, mais pour palier à la stérilité du couple.	Pas de position officielle.	
Expériences sur l'embryon	Très fermement refusées.	Doivent être strictement encadrées et avoir une visée thérapeutique.	Interdites, l'embryon est un être humain en perspective, il ne peut être considéré comme un objet ni comme un produit commercialisable	
Clonage humain à fins thérapeutiques	Très fermement refusé, l'embryon ne pouvant être assimilé à un pur matériau de recherche, même à visée thérapeutique.	Envisageable au cas par cas, dans l'intérêt du progrès de la médecine et sous contrôle.	Le clonage d'une cellule ou d'un tissu est autorisé. Le clonage d'un individu est condamné.	
Très fermement refusé, comme tout mode reproductif qui n'est pas le fruit de la relation sexuelle entre un homme et une femme.		Condamné, mais quelques Eglises laissent une porte entrouverte.	Interdit.	

	JUIFS	ISLAM	BOUDDHISME	
Avortement	Autorisé avant le 40 ^e jour, en cas d'indication thérapeutique.	Interdit. L'embryon recèle une promesse de vie humaine.	Interdit sauf pour des cas extrêmes, dans l'intérêt de la mère ou s'il y a de graves risques pour l'enfant.	
Insémination artificielle avec donneur	Interdite en règle Refusée parce que s'opposant à la loi naturelle.		Autorisée.	
Don d'ovule	Interdite en règle Refusée parce que générale. s'opposant à la loi naturelle.		Autorisée.	
Fécondation In Vitro (bébé éprouvette)	tro (bébé preuve catégorique d'une homologue)		Autorisée à condition qu'il n'y ait pas d'embryons surnuméraires. Ce qui n'est pas le cas pour l'instant.	
Embryons surnuméraires			Congélation et destruction interdites.	
Expériences sur l'embryon	Autorisées, l'embryon en éprouvette ne bénéficie pas des droits de protection accordés à l'embryon <i>in utero</i>	éprouvette ne bénéficie pas des droits de protection accordés à Tolérées si elles sont le seul moyen offert par la science pour sauver des embryons à cette f Mais c'est la moin mauvaise utilisation		
Clonage humain à fins thérapeutiques			Interdit, le début de la vie commençant dès la fécondation.	
Clonage humain reproductif	Autorisé en cas de stérilité avérée et définitive des époux.	Très fermement interdit. L'homme ne peut pas se substituer au Créateur pour donner la vie.	Autorisée sous réserve de non modification du patrimoine génétique.	

Utilisation des embryons

	CATHOLICISME	PROTESTANTISME	ORTHODOXIE	JUDAÏSME	ISLAM
Recherche sur les embryons	accepte toutes les recherches à visée thérapeutique pour l'embryon et récuse celles qui impliquent sa destruction	accepté si elle a une visée thérapeutique, est assortie de règles de destruction rapide et de non commercialisation des produits de l'embryon.	interdit, l'embryon est un être humain en perspective, il ne peut être considéré comme un objet ni comme un produit commercialisable	en principe interdit, strictement encadré d'un point de vue rabbinique	en principe interdit car chosifie la vie. Tolérées si elles sont le seul moyen offert par la science pour sauver des vies ou traiter une anomalie.
Congélation des embryons	refusé car c'est privé l'embryon de « vivre sa vie ».	si elle est limitée dans le temps	refusé	autorisé dans certain but thérapeutique	autorisé si elle conforme aux normes éthiques, morales et spirituelles. Engage la responsabilité du médecin.
Destruction des embryons	très fermement refusé car le commandement fondateur de l'homme est « tu ne tueras point ».	accepté	refusé	interdit sauf dans de rares cas, consultation rabbinique au cas par cas	refusé (moins pire que l'adoption)
Interventions thérapeutiques sur l'embryon	accepté s'il n'y a pas de risques disproportionnés	accepté mais disproportion entre le coût et l'importance réelle de l'embryon	refusé	autorisé	autorisé
Interventions thérapeutiques sur le fœtus	Accepté s'il n'y a pas de risques disproportionnés	accepté mais disproportion entre le coût et l'importance réelle du foetus	admis	autorisé	autorisé

Clonage

	CATHOLICISME	PROTESTANTISME	ORTHODOXIE	JUDAÏSME	ISLAM
Clonage humain à des fins thérapeutiques	très fermement refusé car il y a création d'un embryon humain, or l'embryon ne peut être conçu puis utilisé comme matériau de recherche.	envisageable au cas par cas, dans l'intérêt du progrès de la médecine et sous contrôle.	le clonage d'une cellule ou d'un tissu est autorisé. Le clonage d'un individu est condamné.	interdit	le clonage d'une cellule ou d'un tissu est autorisé. Le clonage d'un individu est condamné, quel qu'en soit l'objectif.
Clonage humain reproductif	très fermement refusé, comme tout mode reproductif qui n'est pas le fruit de la relation sexuelle entre un homme et une femme.	condamné, mais quelques Eglises laissent une porte entrouverte.	interdit	interdit	très fermement interdit. L'homme ne peut pas se substituer au Créateur pour donner la vie.